

Interrogé sur son avis suite à l'adoption de la réforme européenne de l'audit, M. Reiner Veidt, directeur général de la Chambre des auditeurs, Wirtschaftsprüferkammer (WPK), se félicite que le texte adopté par le Parlement européen reprenne les principales recommandations exprimées par la WPK.

En premier lieu, conformément à ce que la WPK avait préconisé, la définition de « entité d'intérêt public » n'a pas été élargie, ce qui a ainsi évité d'alourdir les formalités administratives, notamment pour les PME.

Deuxièmement, la WPK se félicite que l'ouverture illimitée des cabinets d'audit aux investisseurs commerciaux, initialement prévue, n'ait pas été concrétisée. Selon Reiner Veidt, elle aurait été contre-productive par rapport à l'ensemble des efforts déployés pour renforcer l'indépendance des auditeurs.

Enfin, Reiner Veidt se réjouit du rejet de l'idée d'introduire une autorité européenne indépendante, exclusivement et obligatoirement en charge de la supervision de l'ensemble des auditeurs. Cela signifie que le législateur allemand peut maintenir le système de supervision en place en Allemagne, qui a fait ses preuves d'efficacité et d'efficacités, sous l'égide de la WPK, l'autorité compétente.

Selon Reiner Veidt, le principal défi dans les mois à venir sera la transposition de la réforme de l'audit. Il reste à voir comment le législateur allemand, de même que les autres législateurs nationaux, vont s'acquitter de ces activités de transposition.

Pour ce qui la concerne, la WPK entend jouer un rôle proactif dans la publication des propositions correspondantes au Ministre fédéral de l'économie et de l'énergie, en fonction des souhaits du ministre concerné.